

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-CM30SEPT-15**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026**

TRAVAUX : Maison de l'Enfance Ty Mômes – Réhabilitation énergétique – Modernisation du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire – Fonds de concours GMVA 2026 – Pacte financier et fiscal 2026-2032 – Plan de financement
Rapporteur : Monsieur Julian EVENO

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 24 septembre, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; Mme Julie LAGADEC ; M. Olivier SUFFICE ; M. Patrick CAINJO ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; Mme Céline KERVRAN ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Didier DANJOUX ; M. Cyrille COUGOULAT

Pouvoir remis :

Mme Françoise BOUCHE-PILLON à M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ à M. Stéphane SEVENO ; M. Didier DANJOUX à Mme Céline KERVRAN ; M. Cyrille COUGOULAT à M. Robert LE BODIC

Nombre de Conseillers en exercice : 29 - Présents : 25 - Pouvoirs : 4 - Votants : 29

Secrétaire de séance : M. Laurent PESLIER

La commune de Grand-Champ conduit depuis plusieurs années une politique de maîtrise de ses consommations énergétiques et de modernisation progressive de son patrimoine bâti.

Cette politique s'est notamment structurée autour du programme communal « **Le Cercle Vertueux des Énergies** », dont l'objectif est de réduire durablement les consommations et les dépenses énergétiques, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre, d'améliorer le confort des usagers et de préparer progressivement le patrimoine communal aux évolutions climatiques.

Par délibération n° **2025-CM07MAI-02 du 7 mai 2025**, le Conseil Municipal a réaffirmé cette stratégie dans le cadre de la **réhabilitation énergétique et de la résilience climatique du pôle Petite Enfance**, en identifiant deux opérations prioritaires : l'École primaire Yves Coppens et la Maison de l'Enfance Ty Mômes.

La Maison de l'Enfance Ty Mômes avait ainsi été identifiée comme **priorité n°2**, avec une intervention programmée sur le système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire afin d'engager la décarbonation progressive de cet équipement.

Une nouvelle étape du « Cercle Vertueux des Énergies »

Après la réhabilitation énergétique de l'École primaire Yves Coppens, la Commune souhaite poursuivre cette dynamique avec la modernisation énergétique de la Maison de l'Enfance Ty Mômes.

Construit en 2005 et représentant une surface chauffée de **1 062 m²**, cet équipement accueille quotidiennement de jeunes enfants. Son chauffage et sa production d'eau chaude sanitaire reposent

actuellement sur le gaz et les équipements existants arrivent, après plus de vingt années de fonctionnement, à un stade nécessitant leur renouvellement.

L'opération envisagée ne consiste donc pas en un simple remplacement à l'identique. Elle vise à transformer cette nécessité technique en une opération de **modernisation énergétique et de décarbonation du bâtiment**.

Le projet prévoit notamment :

- L'installation de **deux pompes à chaleur air/eau haute performance fonctionnant en cascade** ;
- le maintien d'une chaudière gaz à condensation uniquement en appoint, notamment lors des périodes de grand froid ;
- le remplacement de la production d'eau chaude sanitaire ;
- la mise en place d'un ballon tampon et la reprise des réseaux hydrauliques ;
- le calorifugeage des canalisations ;
- le renouvellement de l'armoire électrique et des protections ;
- la mise en place d'une régulation performante du chauffage.

Cette opération doit permettre de **réduire les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, de diminuer progressivement la dépendance au gaz, d'améliorer le confort des enfants et des professionnels et de mieux maîtriser les dépenses de fonctionnement du bâtiment**.

Une opération inscrite dans une stratégie patrimoniale progressive

La rénovation énergétique de Ty Mômes ne constitue pas une opération isolée.

Elle s'inscrit dans une démarche globale de transformation progressive du patrimoine communal, initiée notamment avec la réhabilitation énergétique de l'École primaire Yves Coppens et poursuivie à travers les projets concernant la Maison de l'Enfance Ty Mômes, le Restaurant scolaire municipal et la Mairie.

Cette démarche repose sur le principe du « **Cercle Vertueux des Énergies** » :

Investir → réduire durablement les consommations → maîtriser les dépenses de fonctionnement → poursuivre la modernisation et l'adaptation du patrimoine communal.

Chaque opération doit ainsi permettre d'améliorer progressivement la performance énergétique du patrimoine, le confort des usagers et sa capacité à répondre aux enjeux énergétiques et climatiques futurs.

Cette approche répond également à un principe de bonne gestion patrimoniale :

Anticiper coûte moins cher que subir.

Anticiper les évolutions réglementaires, énergétiques et climatiques permet en effet de transformer progressivement les contraintes futures en investissements programmés.

Fonds de concours de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

Dans le cadre du **Fonds de concours 2026 de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération** et de la préparation du **Pacte financier et fiscal 2026-2032**, la Commune a présenté une demande de soutien portant spécifiquement sur la modernisation du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de la Maison de l'Enfance Ty Mômes.

Le dossier de candidature transmis à GMVA précise que cette opération constitue une nouvelle étape du programme communal « **Le Cercle Vertueux des Énergies** ».

Le coût prévisionnel de l'opération est établi à **99 700 € HT**.

Il est proposé d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Ressources	Montant HT	Part
Fonds de concours GMVA sollicité	30 000 €	30 %
Autofinancement Commune de GRAND-CHAMP	69 700 €	70 %
TOTAL	99 700 €	100 %

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET



		Fait le :			27/07/2026
TRAVAUX DE RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE PÔLE PETITE ENFANCE					
BESOINS	Montant H.T.	%	RESSOURCES	Montant H.T.	%
- ETUDES préalables et de maîtrise d'œuvre (Honoraires, CT, SPS, DO, ...)			- EUROPE		
- ACQUISITIONS immobilières (terrain, bâtiment,...)			- ÉTAT DONT		
- TRAVAUX de Modernisation du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire	99 700,00 €		- DETR		
			- Fonds verts		
			- PST - DEPARTEMENTAL		
			- GMVA - FONDS CONCOURS	30 000,00 €	30%
			- REGION - BVES		
			- AUTOFINANCEMENT Commune	69 700,00 €	70%
TOTAL DES BESOINS	99 700,00 €	100%	TOTAL DES RESSOURCES	99 700,00 €	100%



Le Maire,
Dominique LE MEUR

Date et Signature
A Grand-Champ

le 27/07/2026

Ceci étant exposé :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-29 ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi « ELAN » ;

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ;

Vu la délibération n° **2025-CM07MAI-02 du 7 mai 2025** relative à la réhabilitation énergétique et à la résilience climatique du pôle Petite Enfance, ayant notamment identifié la Maison de l'Enfance Ty Mômes comme priorité d'intervention ;

Vu la candidature de la commune de Grand-Champ au **Fonds de concours GMVA 2026**, portant sur la réhabilitation énergétique de la Maison de l'Enfance Ty Mômes et la modernisation de son système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire ;

Considérant la nécessité de renouveler et de moderniser les installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de la Maison de l'Enfance Ty Mômes ;

Considérant que cette opération permettra de réduire progressivement la dépendance du bâtiment au gaz, ses consommations énergétiques et ses émissions de gaz à effet de serre, tout en améliorant le confort des usagers et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ;

Considérant que cette opération s'inscrit dans la continuité du programme communal « **Le Cercle Vertueux des Énergies** » et dans une stratégie progressive de rénovation énergétique et d'adaptation du patrimoine communal ;

Considérant l'intérêt pour la commune de rechercher systématiquement les concours financiers permettant de soutenir ses investissements en faveur de la transition énergétique ;

Considérant la préparation du **Pacte financier et fiscal 2026-2032 de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération** et l'intérêt d'inscrire cette opération dans cette dynamique partenariale ;

Vu l'avis Favorable de la commission « Travaux », réunie le 6 juillet 2026 ;

Vu l'avis Favorable de la commission « Ressources », réunie le 23 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : **APPROUVE** la réalisation de l'opération de réhabilitation énergétique de la Maison de l'Enfance Ty Mômes portant sur la modernisation du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire, pour un montant prévisionnel de 99 700 € HT ;

Article 2 : **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus ;

Article 3 : **SOLLICITE** auprès de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, au titre du Fonds de concours 2026, une participation financière de 30 000 €, ainsi que, le cas échéant, toute aide complémentaire susceptible d'être mobilisée pour cette opération, dans le respect des règles de cumul applicables ;

Article 4 : **AUTORISE** l'inscription et la prise en compte de cette opération dans les échanges relatifs au Pacte financier et fiscal 2026-2032 de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération ;

Article 5 : **DIT** que les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération seront inscrits au budget principal de la Commune ;

Article 6 : **AUTORISE** Madame le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de financement correspondantes, à signer toutes pièces et tous documents nécessaires et à prendre toutes mesures utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR



Le Secrétaire de séance,
M. Laurent PESLIER

